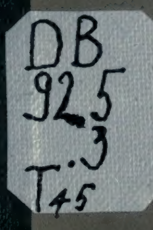



Teleki, Pál, gróf
La Hongrie Occidentale



QUESTIONS DE L'EUROPE ORIENTALE

N° 5.



# La Hongrie Occidentale

PAR

le comte PAUL TELEKI

et

ALEXANDRE DOMANOVSZKY

PARIS
H. LE SOUDIER
174-176. Bd St. Germain

1920.

BUDAPEST
FERD. PFEIFER
Kossuth Lajos-u. 7.

## La Hongrie Occidentale.

C'était une surprise pour tout le monde, lorsque le Conseil Suprême de Paris fut saisi par la demande de la délégation autrichienne de rattacher certaines parties de l'Ouest de la Hongrie à la République d'Autriche. Frappé de cette prétention inattendue, on se demanda, et non seulement en Hongrie, quel événement inconnu ou quel intérêt ignoré jusque là a pu faire surgir cette question qui, à coup sûr, allait créer une situation menaçant la paix de l'Europe centrale. En Hongrie, la stupéfaction fut générale, d'autant plus que, nous espérons le démontrer, les revendications autrichiennes ne sauraient être appuyées par aucun motif sérieux. Et en effet, il nous sera facile de réfuter tout ce que l'Autriche a allégué devant la Commission de la paix.

### I.

### Aperçu des arguments historiques, géographiques et économiques.

La Délégation de la Paix de la République Autrichienne en demandant l'annexion des parties de la Hongrie Occidentale habitées

par une population allemande, appuie sa prétention par trois genres d'arguments:

1. Arguments historiques: ils parlent de possessions dont nous allons prouver la nature purement privée.

2. Ils prétendent que c'est là le territoire qui alimente les villes de Vienne et de Graz et les établissements industriels de la Basse-Autriche. Ce n'est pas exact, car ce territoire, étant lui-même passif au point de vue des denrées principales, n'est pas le producteur des aliments en question; il n'en effectue que le commerce intermédiaire.

3. Ils constatent que la population du territoire est allemande et ils prétendent qu'elle désire se rallier à l'Autriche. C'était vrai au temps où le bolchévisme tenait la Hongrie à la gorge; mais depuis que ce péril y a cessé et que, par contre, il devient imminent en Autriche, ce peuple, fidèle à la Hongrie depuis plus de mille ans, ne veut plus entendre parler de changer de patrie.

Les arguments historiques des Autrichiens peuvent être groupés en deux catégories:

1° Ils disent que les Hongrois, à l'époque de la conquête du pays (vers la fin du IXe siècle), y trouvèrent déjà des Germains.

2° Ils prétendent qu'une partie de ces territoires furent donnés plus tard en gage à des princes autrichiens.

A l'époque de la conquête de ce pays il n'y avait qu'une population très rare: en partie des tribus slaves, çà et là des tribus germaniques (Goths) et les débris des Avares (race touranienne apparentée aux Magyars), anciens maîtres de ce pays. Il n'y avait pas d'État, mais la population dispersée était jusqu'à un certain point dépendante des Francs. Le fait de l'occupation du pays par les Magyars a fait cesser cette dépendance sans guerres dignes d'être notées et jusqu'au XIII[e] siècle il n'y eut même pas d'escarmouches de frontière. Ceci prouve bien qu'aucun des princes allemands ne formulait de droit à ce territoire. La ligne des colonies magyares n'allait pas si loin à cette époque; il y avait entre leurs limites et les frontières une zone à peu près inhabitée, couverte de forêts, comme c'était souvent le cas au moyen âge. C'est dans cette zone que nos premiers rois ont fait le plus de donations en obligeant les nouveaux seigneurs à ériger des forteresses pour la protection de la frontière.

Au cours du XIII[e] siècle, la population de cette contrée s'accroît successivement; l'organisation politique et religieuse s'étend aux territoires jusqu'à la frontière actuelle et audelà. Les frontières de la Hongrie Occidentale n'étant pas aussi naturelles et absolues qu'ailleurs et la population de ces contrées aug-

mentant de plus en plus, il n'est que naturel qu'il y eut alors maintes occasions de faire la guerre. A la suite des petites guerres locales la frontière est souvent franchie, et par les Magyars, et par les Allemands, qui prennent des forteresses, occupent des territoires pour un temps plus on moins long.

Les princes allemands de l'Ostmark profitèrent volontiers des difficultés où la Hongrie se trouvait exposée lors des invasions des Cumans, des Tartares, etc. pour agrandir leur territoire aux dépens de la Hongrie momentanément affaiblie. C'est ainsi que l'empereur Henri força le roi de Hongrie Samuel Aba à renoncer aux territoires situés à l'Est du Lajta (Leitha) et que Henri IV essaya de profiter de la situation, quand le roi Salomon détronisé a cherché refuge dans le comitat de Moson; c'est ainsi que le prince de Babenberg s'est fait donner en gage les comitats de Sopron, de Locsmánd et de Moson, en abusant du malheur du roi de Hongrie Béla IV qui s'était réfugié auprès de lui en fuyant les Tartares qui avaient dévasté son royaume.

Mais ce n'est que les Habsbourgs qui commencèrent à s'occuper méthodiquement de la pensée de l'annexion de la Hongrie Occidentale. L'habitude de se procurer des propriétés et des pays sous les prétextes les plus différents est devenue traditionnelle dans

la famille des Habsbourgs. Ils tâchent d'accaparer la Hongrie dès le premier Habsbourg, Rodolphe, qui dût sa grandeur à sa victoire sur le roi de Bohême Ottocar II, emportée avec l'aide des troupes hongroises. Rodolphe donne à son fils Albrecht la Hongrie, à laquelle il n'avait aucun droit. Ses successeurs, appuyés par différents seigneurs autrichiens, tâchent de se faire reconnaître un droit à plusieurs grandes propriétés et forteresses situées le long de la frontière. Quand les rapports entre l'Allemagne et la Hongrie étaient passables, ils se firent accorder des donations; quand il y avait guerre, ils tâchaient d'occuper des forteresses.

Il est naturel que ces domaines, fortifications et villes, situés sur la frontière, changèrent souvent de maîtres, car aussitôt pris, les Magyars se mettent à les reconquérir. Du reste, les Magyars ne font pas autrement; ils vont à la conquête aussitôt qu'ils le peuvent. Ils possèdent tantôt le bassin de Graz, tantôt de vastes propriétés au-delà du Lajta, et leur roi Mathias se rend même maître de Vienne. Il serait, néanmoins, ridicule — de part et d'autre — de fonder des droits de possession sur ces conquêtes éphémères.

Les prétentions des Autrichiens sont pour la plupart fondées sur le fait que le roi de Hongrie Sigismond, toujours à court d'argent,

avait donné en gage nombreux domaines et forteresses, situés le long de la frontière, à différents seigneurs autrichiens, entre autres au prince Albrecht de Habsbourg. Mais la paix de 1463 conclue entre Frédéric III et Mathias, roi de Hongrie, précise d'une manière exacte la nature de ces gages. Il est clairement précisé que Frédéric III, en tant qu'il garderait quelques domaines en Hongrie, les gardera comme propriétaire hongrois; il s'oblige à payer des impôts et contributions pour les guerres de la Hongrie contre les Turcs; il paye la dîme ecclésiastique à l'évêché de Győr; il doit faire rendre justice selon les lois hongroises, etc. etc. Par contre, le roi s'oblige à protéger les possessions de Frédéric contre les aggressions éventuelles des anciens propriétaires. Frédéric III déclare expressément (dans un exemplaire de cette convention datée de Wiener-Neustadt) que les endroits compris dans ce contrat sont en dedans des frontières de la Hongrie.

Un de ces points de départ des prétentions autrichiennes est que le texte du traité de 1463 ne précise pas le sort des domaines de Borostyánkő, de Kőszeg, de Kismarton et de Szarvkő. Il serait toutefois injuste de conclure de ces omissions à un droit sur toute la Hongrie Occidentale. En outre, le sort de ces domaines est réglé dans les contrats secrets

passés entre Frédéric et Mathias et enregistré par le délégué du Pape qui servait d'intermédiaire. Il appert de ces documents que Frédéric prend possession de ces territoires non pas au nom de l'Autriche, mais personnellement, pour lui-même et ses successeurs en ligne directe, en tant que désignés à la succession du trône de Hongrie, donc spécialement en qualité de souverains présomtifs du royaume. C'est dans ce même traité que le roi Mathias, n'ayant pas de fils légitime, reconnaît à Frédéric le droit de succession au trône de Hongrie, en échange de la Sainte-Couronne Hongroise que le roi hongrois Ladislas V avait remise à Frédéric.

Les Autrichiens relèvent encore que les sommes prêtées sur ces domaines n'ont jamais été remboursées. Nous devons faire remarquer que ces sommes n'ont jamais été dues à l'Autriche, mais à la famille des Habsbourgs. Les Habsbourgs ayant obtenu le trône de Hongrie, la question s'est trouvée résolue d'elle-même. En outre, les domaines ne sont pas revenus gratuitement en possession hongroise, car les seigneurs magyars, comme par exemple les Esterházy, ont dû payer de fortes sommes pour obtenir des donations sur ces territoires.

L'Autriche oublie que, si elle forme des prétentions territoriales moyennant ces som-

mes prêtées, nous pourrions en former également, entre autres en raison des 400,000 florins que le traité d'Olmütz (1478) assure à la Hongrie au cas où l'on voudrait reprendre, après la mort du roi Mathias, les provinces annexées de la Couronne tchèque. Et le droit de la Hongrie serait le plus fort, car le traité d'Olmütz était un traité international et non pas un contrat privé comme celui qui fut conclu entre Mathias et la famille des Habsbourgs (et non l'Autriche!).

L'Autriche n'a donc aucun droit territorial; par contre, la Hongrie en a de réels: Il y a encore un territoire assez étendu en deçà du Lajta, qui jusqu'en 1491 avait toujours appartenu à la Hongrie et, quoique occupé par Maximilien, a été de droit rendu à la Hongrie dans le traité de 1491, bien que ce n'ait été jamais qu'une parole écrite et non tenue, car le territoire en question est encore toujours sous l'administration autrichienne.

La Hongrie a encore des prétentions fondées à faire valoir sur la frontière styrienne, dont les commissions compétentes s'occupèrent vers le deuxième quart du siècle dernier, mais l'Autriche est toujours parvenue à déjouer les efforts tendant à une décision valable.[1]

[1] Quant aux arguments historiques, nous renvoyons au développement détaillé donné dans le chapitre II.

Passons au deuxième groupe, aux arguments économiques des Autrichiens. Les Autrichiens prétendent dans leur note précitée que la Hongrie Occidentale soit le jardin potager de Vienne. Il n'est pas possible de nier que ce territoire ne contribue fortement à l'approvisionnement de Vienne en légumes. Qu'il nous soit toutefois permis de poser la question: que deviendra Budapest, dont les légumes étaient fournis d'abord par les Serbes, et plus tard par la vallée du Vág, par les contrées de Tótmegyer et de Tardoskedd, occupées par les Tchèques, tandis que la Transylvanie lui fournissait les oeufs et la grande partie de la viande de boucherie, expédiée en Occident, entre autres au marché de Vienne?

La Hongrie Occidentale exportait environ 300 à 350 wagons de fruits; le reste n'était que du commerce transitoire. Les comitats de Sopron et de Moson exportaient du vin (environ 900,000 hectolitres), tandis que le comitat de Vas en importait (environ 25,000 hectolitres).

Le fait est que le lait consommé à Vienne venait en grande partie de ces comitats; mais les 800,000 litres que Vienne recevait du comitat de Vas, venaient exclusivement de la partie de ce comitat habitée par des Magyars. Par contre, le lait exporté du comitat de

Moson venait des célèbres laiteries des domaines de l'archiduc Frédéric, de sorte que, aussitôt que la réforme agraire va être effectuée et les grands domaines parcelés, cette exportation va cesser d'elle-même. Pour la viande de boucherie, ce n'est pas les trois comitats en question (Moson, Sopron et Vas) et surtout pas leurs parties allemandes qui fournissaient le contingent le plus important à la ville de Vienne, l'exportation du comitat de Sopron p. ex. ne montant annuellement qu'à 7,000 têtes de bêtes à cornes, 12,000 porcs et 3,000 moutons en moyenne. La plus grande partie du bétail hongrois venait à Vienne des autres contrées du royaume, de toute la partie centrale et occidentale, et les centres principaux de cette exportation étaient depuis les temps les plus reculés les villes de Szombathely et de Győr.

La ville de Vienne reçut en 1221 un droit d'octroi qui lui permettait d'arrêter tout commerce direct entre l'Allemagne et les provinces autrichiennes, d'une part, et la Hongrie, d'autre part. C'est pourquoi le roi de Hongrie Étienne V donna en 1271 un semblable droit d'octroi à Győr pour modérer l'influence que Vienne commençait à exercer sur le commerce de la Hongrie Occidentale. C'est ainsi que la forteresse de Győr, située à l'endroit où il est le plus facile de passer les maréca-

ges et les terrains d'inondation du Rába et du Danube, est devenue une ville.

La prépondérance de Vienne ne fit que s'accroître sous les Habsbourgs. Sous le règne de l'empereur Léopold I<sup>er</sup> fut fondée la „Société Orientale de Commerce“, qui, moyennant un contrat l'obligeant à pourvoir la Cour impériale de viande de boucherie à trois kreutzers la livre, reçut le privilège d'acheter le bétail en Hongrie. Les marchés furent déplacés de Vienne vers les contrées productrices, et c'est ainsi que Győr devint le principal marché de bétail de la Hongrie. Voilà ce qui prouve que dès le moyen âge le lieu de provenance du bétail hongrois expédié à Vienne n'est pas la Hongrie Occidentale, mais la contrée située à l'Est de Győr, situation qui n'a pas changé depuis.

Nous croyons avoir suffisamment prouvé que le déplacement de la frontière autrichienne vers l'Est jusqu'à la ligne ethnographique de la population allemande ne signifierait pour l'Autriche aucun profit au point de vue de l'alimentation ; bien au contraire, ce ne serait qu'une charge. Il en serait de même n'importe comment on tracerait cette frontière, excepté si on la mettait bien plus loin vers le centre de la Hongrie, au-delà du lac Balaton, ce dont il nous paraît superflu de détailler l'impossibilité.

Tout au contraire, si l'on ne prenait que les raisons géographiques et économiques et si l'on essayait d'unir les territoires en question d'après ce point de vue, les frontières de la Hongrie devraient être déplacées non pas vers l'Orient, mais vers l'Occident, aux dépens de l'Autriche. Il ne nous faut attirer l'attention que sur le bassin de Graz, dont les débouchés ne sont pas dirigés vers les collines de la Hongrie Occidentale ainsi que vers la Plaine Hongroise. Dans ce cas il y aurait aussi l'argument du droit historique à notre avantage, argument que le Conseil Suprême paraît avoir pris en considération dans plusieurs questions de la paix. Le bassin de Graz, durant le règne de la famille des Arpadiens, appartint longtemps à la Hongrie. Finalement, la volonté de plusieurs communes autrichiennes (comme par exemple Aspang et Kirchschlag en Styrie), ouvertement déclarée, de se rallier à la Hongrie n'est-elle pas une preuve évidente de cette gravitation économique?

Il y a encore le prétexte que c'est la Hongrie Occidentale qui alimentait les établissements industriels de l'Autriche et qui était leur marché le plus recherché pour les produits de leur industrie. Pourquoi la Hongrie doit-elle payer pour le fait que l'industrie autrichienne a, de tout temps, écrasé

l'industrie hongroise? Et pourquoi vouer les quelques établissements industriels, qui s'y sont quand même établis, à la faillite certaine, en les faisant concourir, malgré leur position moins avantageuse, avec l'industrie autrichienne bien plus forte? Et cela juste au moment où la Hongrie recouvre son indépendance qui lui permettrait de prendre un essor vigoureux.

L'Autriche, par l'annexion des parties en question, veut rendre et rendra impossible la concurrence des industries englobées avec les industries autrichiennes déjà existantes, — ou, en détruisant les derniers vestiges de l'industrie hongroise, rendra ce pays encore plus tributaire de l'industrie autrichienne la plus rapprochée de lui. C'est la manoeuvre employée par l'Autriche depuis quatre siècles; son insatiable cupidité, voulant imposer à main armée ce système d'exploitation aux petits pays des Balkans, a été une des causes fondamentales de la guerre de 1914. C'est pour écouler plus facilement ses produits industriels de qualité moindre et pour obtenir à des prix plus bas les denrées alimentaires lui permettant de donner un salaire moindre à ses ouvriers, que l'Autriche a forcé l'occupation et l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine; c'est à cause de cela qu'elle a isolé la Serbie, lui coupant les communi-

cations directes avec la mer et la forçant de lui fournir ses denrées à un prix ridicule. L'Autriche industrielle profitait de cette isolation de la Serbie, non seulement au dépens de cette dernière, mais aussi de la Hongrie, à laquelle l'importation serbe signifiait l'abaissement sensible des prix des produits de son agriculture.

En général, nous voudrions bien poser la question, si, pour décider du sort de la Hongrie Occidentale, c'est l'intérêt de cette contrée qui est le plus important, ou bien celui de l'Autriche? A l'époque du droit de „self-determination“, la réponse ne devrait pas être douteuse.

## II.

## Analyse spéciale des arguments historiques.

L'Autriche Allemande appuie ses prétentions territoriales concernant la Hongrie Occidentale sur deux sortes d'arguments historiques: 1° que ces territoires, avant l'entrée des Hongrois, étaient déjà habités par des Francs et des Bavarois, et 2° que dans les siècles suivants, certaines parties de ces territoires ont été donnés en gage à des princes autrichiens.

En ce qui concerne le premier argument, il ne peut guère servir de base à des exigences territoriales, bien qu'il soit vrai que les conquérants hongrois trouvèrent une rare population germanique dans les confins occidentaux de la Hongrie actuelle.

Des fractions gothiques pouvaient y vivre avec des fractions avares parmi des Slaves. La forma-

tion sociale quelque peu plus solide, toutefois, était celle formée par les Slaves fixés dans la contrée transdanubienne sous la souveraineté franque.[1] Mais ces derniers disparurent aussi, lorsqu'au tournant du Xe siècle, les Hongrois occupèrent ce territoire et que les Allemands reculèrent jusqu'à la rivière de l'Enns. La colonisation de ce territoire ne fut reprise qu'après les expéditions d'Occident des Hongrois.[2] Il n'est guère possible, il est vrai, de fixer plus précisément, pour cette époque, la frontière politique dans toute la longueur de la Hongrie Occidentale; toutefois, pour l'époque de Saint Étienne, on peut préciser la ligne de défense militaire *(gyepü*, haie), située beaucoup plus intérieurement, en dehors de laquelle n'existait, en principe, que l'organisation militaire, et ce n'est qu'après que la colonisation commença par degrés.

Nous avons deux facteurs nous permettant de fixer cette ligne de „gyepü"[3]: 1° les souvenirs conservés dans les noms de postes militaires et de localités,[4] et 2° les conditions de propriété. En dehors de la ligne de „gyepü" ne se trouvait pas un territoire primitif d'occupation des tribus hongroises; c'était, au contraire, un grand domaine répondant

[1] Quant à cela, ils ont l'habitude d'invoquer que Louis le Débonnaire donna, en 849, au comte Ernest le territoire situé entre l'Enns et la Rába et que ce territoire fut donné, en 892, à Luitpold par l'empereur Arnulf.

[2] A. Huber (Geschichte Oesterreichs, tome Ier) l'a décrite d'une façon très plastique.

[3] Constatations de Jean Karácsonyi, publiées dans son étude: Esquisse des frontières de notre pays au temps de Saint Étienne. Dans la revue „Századok", 1901, p. 1039.

[4] Dans le comitat de Vas, en remontant vers le Nord: Őri-Szent-Péter, Gasztony (il y a un document qui prouve que c'était un poste militaire), Karácsfa (Hagendorf), Kolozsvár, Gyepüfüzes. De là, le gyepü se dirigeait vers le Nord-Est jusqu'à Mihályi (situé dans le comitat de Sopron), ensuite du côté de Kapuvár vers le Hanság.

aux conditions ultérieures de propriété,[1] ce qui, par contre, n'aurait pas pu se produire dans le territoire original de colonisation, car les conquérants s'y établirent par tribus, possédèrent en commun le sol et, après, la répartition de ce dernier, vivaient dans la propriété divisée, relativement dans de petites propriétés, et en assez grande promiscuité. Nous devons nous représenter cette ligne de „gyepü“, dans le comitat actuel de Vas, sur la limite orientale des districts de Muraszombat, de Szentgotthárd, de Németújvár et de Felsőőr et sur celle du Sud du district de Kőszeg. De là, elle passait, le long de la Rába, à travers le comitat de Sopron, de telle sorte qu'une bien faible partie en était territoire primitif d'occupation. Par contre, il n'y avait presque rien du comitat actuel de Moson qui était situé en dehors du „gyepü“, car de la ligne naturelle de défense du Fertő les fortifications s'étendaient de Nyulas jusqu'à Bruck; de là, c'est le Lajta qui était la frontière, tandis que de Lajtaujfalu à Pozsony c'étaient des travaux artificiels de défense qui protégeaient le pays.

Mais, si, au temps de Saint Étienne, cinq districts du comitat de Vas et la plus grande partie du comitat de Sopron étaient situés en dehors de la ligne proprement dite de défense, cela ne présente encore aucune base aux exigences autrichiennes. En dehors de la ligne de „gyepü“ s'effectuait continuellement la colonisation vers l'Ouest,[2]

[1] Ici de Szalonak, de Rohoncz, de Kőszeg, de Borostyánkő, de Lánzsér, de Fraknó, de Szarvkő et de Sárfenék.

[2] Par exemple dans le district de Felsőőr la population du „gyepü“ ne tarda pas à se pousser dans la vallée de la Pinka, où le souvenir en a été gardé jusqu'à nos jours par Felső et Alsólő, Őri-Szent-Márton, Felső et Alsóőr et Őrsziget.

et, tandis que dans la contrée du Lajta se produisaient, déjà du temps de Saint Étienne, des différends de frontière, l'organisation progressive des comitats de Sopron et de Vas et l'avancement vers l'Ouest de leur ligne de défense s'opéraient sans que les Hongrois rencontrassent d'obstacle dans cette tâche.

Les conditions de peuplement d'avant la conquête du pays par les Hongrois ne pourraient pas servir de base à des exigences fondées, par le simple fait que, dans les territoires en question, n'existaient pas même de configurations politiques des plus primitives. La constitution en État et l'organisation en corps politique par les Hongrois y rencontra de si faibles organisations qu'aucun obstacle ne s'opposa à leur réalisation. Aucun obstacle ne s'y opposa non plus lorsque s'opérait déjà avec la plus grande intensité la colonisation du territoire d'entre l'Enns et notre pays, et qu'ainsi les princes d'Autriche et de Styrie auraient eu le moyen de soumettre à leur puissance leurs parents de race, si ceux-ci n'avaient pas encore fait partie d'un autre État. Les contestations de frontières ne débutèrent dans ces pays qu'au XIII^e^ siècle,[1] lorsque se fut déjà solidement établi, dans les territoires en question d'au-delà de la ligne de „gyepü“, l'organisme hongrois ecclésiastique et administratif. Prenant en considération surtout que notre pays n'est pas de ce côté séparé de ses voisins par des frontières naturelles comme des autres côtés, nous pouvons conclure de l'origine tardive de ces contestations de frontières

[1] Ce n'est qu'en 1118 que fut notée une contestation de ce genre, lorsque Léopold assaillit avec les Tchèques Kismarton et en saccagea la forteresse. Cela ne prouve évidemment qu'une chose, c'est que Kismarton était alors aussi territoire hongrois. Othon de Freisingen, Chronicon, VII, 15.

que les principautés d'Autriche et de Styrie étaient loin d'avoir la force d'entraîner ces territoires dans leur sphère d'organisation.

Vu les faits énumérés, l'Autriche ne peut pas s'appuyer sur un droit historique pour le rattachement de la Hongrie Occidentale à la République Autrichienne. Au contraire, le droit historique est du côté de la Hongrie, car, selon l'histoire, dans les parties méridionales de la frontière, en dehors de la ligne de „gyepü“, dans les rangs des défenseurs des confins, se trouvaient aussi d'importantes colonies bisséniennes. En ce qui concerne la partie septentrionale de la frontière, là où les contestations s'élevèrent en premier lieu, nous pouvons, en remontant jusqu'au XIe siècle, invoquer les traités internationaux qui la fixaient. Lorsque, après la mort de Saint Étienne, dans les guerres de l'empereur Henri III, en 1043, Samuel Aba fut contraint de renoncer à une partie du territoire de la frontière (à la région des rivières Fischa et Lajta), le Lajta fut fixé comme frontière[1] et c'est dans ce sens que s'accordèrent aussi en 1053 André Ier et Henri III.[2]

Il y a, il est vrai, des écrivains autrichiens qui s'autorisent encore d'une donnée de 1074 lorsque l'empereur Henri IV donna au monastère de Freising une propriété entre le Lajta et le lac Fertő dans

[1] Ann. Altahenses majores ad a. 1043.

[2] L'opinion que Henri II aurait donné à Gisèle en cadeau de fiançailles Pozsony, Sopron et Szombathely n'est qu'une invention du XVIe siècle, due à Aventinus. Aucun écrivain du temps n'en parle. L'histoire du dépouillement de Gisèle fut transmise aux historiens postérieurs par les Ann. Altahenses maiores (ad a. 1041). Sans doute qu'Aventinus l'y prit, mais les Ann. Altahenses ne savent rien de cette donation.

le comitat de Moson, prise sur la terre que le roi de Hongrie Salomon lui avait soumise;[1] à ce propos nous ferons toutefois remarquer qu'alors Salomon était déjà dépouillé de son trône et poursuivait de Moson sa lutte désespérée pour le pouvoir, lutte à laquelle il dut bientôt renoncer lorsque Henri IV renonça à soutenir ses prétentions. Le territoire en question de Moson revint ainsi de nouveau sous la souveraineté du roi légitime.

Il est clair que les parties occidentales du comitat de Sopron, où la pacifique colonisation hongroise ne commença que plus tard, ne s'assimilèrent que plus tard aux Allemands: d'abord, au XIII^e siècle, lorsque, par la débâcle de l'organisme militaire d'au delà du „gyepü“, une partie de la population de cette frontière, entre autres également les Bisséniens, fut transférée ailleurs, et que les guerres du prince autrichien Frédéric II, et ensuite celles du roi de Bohême Ottocar II, encouragèrent l'assimilation aux Allemands, puis au XV^e siècle, sur la trace des campagnes de l'empereur Frédéric III, par lesquelles ce prince ambitieux voulait se frayer un chemin au trône de Hongrie. Les changements de noms de localités prouvent aussi que les Hongrois y perdirent des territoires, car certaines communes, qui, au XIII^e siècle, portaient encore des noms exclusivement hongrois, prirent un nom allemand ou de forme allemande.[2]

[1] Nostrae potestati subiugavit. Wenzel: Nouvelles archives du temps des Árpáds. I, 29.

[2] La colonie de frontière Besseny̋ du XIII^e siècle, par exemple, prit le nom germanisé de Petscheneg et plus tard les Hongrois le défigurèrent en Pecsenyéd. Le Lépesfalva actuel, Lojpersbach était encore Gyula en 1265; l'Ágfalva actuel, Agendorf, au moyen-âge Dág est le Darázsfalva actuel, Trauersdorf, Dorog. Kópháza, Kohlnhof s'appelait d'abord Víz; au commencement du XIV^e siècle, il fut nommé à cause

Après les campagnes de Henri III et de Henri IV, lorsque ces empereurs firent la guerre pour soumettre la Hongrie à leur suzeraineté impériale, les contestations de frontières ne commencèrent qu'en 1230 par la prise du pouvoir par Frédéric II le Belliqueux, prince autrichien. Mais, même alors, une grande partie de ces contestations fut suscitée par l'ambition personnelle des princes. A partir de 1230, lorsque Frédéric II assaillit Borostyánkő, les escarmouches de frontières se succédèrent jusqu'à ce qu'en 1235 le prince fut contraint d'acheter la paix du roi André II. L'infatigable Babenberg maintint la paix dans les années suivantes, mais lorsque Béla IV, dans sa fuite devant les Mongoles, parvint à la Morava, il alla le trouver personnellement, l'invita chez lui, puis dépouilla son hôte d'une manière perfide. Il exigea le remboursement de sa rançón payée en 1235 et, de ce chef, lui enleva ses trésors. Il ne les accepta, toutefois, que pour la valeur de 2,000 marks et, pour le reste, s'assura le gage des comitats de Sopron, Locsmánd[1] et Moson. Ce fut dans la Hongrie Occidentale la première mise en gage. Nous ne croyons pas, toutefois, que les Autrichiens revendiquent à ce titre les comitats occidentaux; ce que fit alors leur prince était, en effet, un acte évident de brigandage vis-à-vis du prince qui avait défendu aussi bien l'Autriche que toute l'Europe contre les Mongoles. Le territoire mentionné redevint, du reste, quelques années plus tard la propriété de Béla IV, mais comme ces con-

de son nouveau propriétaire, Kolbháza. Le Német-Keresztur actuel, Deutsch-Kreutz ne figure pas non plus au moyen-âge avec l'épithète de „német" (allemand), etc. V. Csánki: Géographie historique de la Hongrie au temps de Hunyadi, t. II.

[1] Autour de la forteresse de Locsmánd, dans la partie Sud-Ouest du comitat de Sopron.

testations de frontières continuèrent aussi sous le règne d'Ottocar II, la paix, conclue à Pozsony le 2 juillet 1271, prescrivit que les possessions hongroises, que les grands seigneurs passés au parti d'Ottocar II avaient transmises sous sa domination, fussent restitués au roi signataire Étienne V.[1]

En 1278, la puissance d'Ottocar II fut brisée à Dürnkrut par l'empereur Rodolphe de Habsbourg avec l'aide des Hongrois. Bien que la puissance de la maison de Habsbourg datât de cette bataille, l'empereur Rodolphe investit de la Hongrie, le 31 août 1290, son fils Albrecht, prince autrichien. Albrecht, il est vrai, ne sut pas faire respecter son autorité, mais de ses prétentions dérivèrent de nouvelles hostilités de frontières, au cours desquelles il occupa Pozsony et Nagyszombat et, dans la contrée transdanubienne, plusieurs villes des confins du pays. Mais, déjà en 1291, la campagne d'André III l'obligea à changer sa politique et, à la paix de Hainburg, il renonça aussi à toute occupation.[2] Les traités de paix de 1271 et de 1291 renversent donc les exigences éventuelles appuyées sur la mise en gage de 1241, et l'affaire de la charte de 1290 ne peut pas être prise au sérieux, car elle s'adressait non pas à une partie quelconque de la Hongrie, mais à tout le pays, en vertu d'un prétendu, mais non réel, droit de suzeraineté, auquel les Habsbourgs eux-mêmes furent obligés de renoncer, bien que, à partir de cette époque, ils ne cessassent pas de s'efforcer d'acquérir la couronne de Hongrie.[3]

[1] Wenczel, ouvr. cité III, 249. Theiner: Mon. Hist. Hung. Sacr. I, 299.

[2] Fejér: Cod. Dipl. VI, 1. 180.

[3] Des exigences ultérieures furent émises, il est vrai, relativement à la Hongrie par les Habsbourgs également au com-

Un siècle de paix s'écoula ensuite sur la frontière occidentale, tant que, au cours du XV[e] siècle, ne prirent pas un nouvel essor les efforts des Habsbourgs et ne commença pas dans la Hongrie Occidentale une nouvelle période de l'influence allemande. Comme parmi les arguments appuyant les exigences autrichiennes, les deux les plus sérieux se rapportent à la mise en gage et à la cession comprises dans les traités de paix de 1463 et de 1491, nous devons éclaircir celle-ci d'une manière détaillée.

Lorsque, à partir du règne de l'empereur Sigismond, les Habsbourgs mirent tout en oeuvre pour arriver au trône de Hongrie, ils s'efforcèrent, dans l'intérêt de leur politique, de s'emparer des forteresses situées à la frontière occidentale. Ce but fut servi également par les seigneurs autrichiens qui tâchèrent, par des domaines hongrois, d'agrandir leur autorité et d'augmenter leur richesse. Les embarras d'argent continuels de Sigismond constitutaient une occasion propice à ce que les seigneurs autrichiens achetassent des domaines dans la Hongrie Occidentale.[1] Quels étaient, toutefois, les rapports de droit public avec la Hongrie des nouveaux propriétaires, étrangers d'origine, c'est ce que nous

mencement du XIV[e] siècle, mais celles-ci avaient trait à Pozsony. En effet, le 2 nov. 1297, André III donna en fief à sa femme Agnès, fille du duc Albert de Habsbourg la ville et le comitat de Pozsony (Pray: Annales, I, 364); après sa mort, le prince autrichien exigea donc pour Agnès ce territoire, mais en 1322 Frédéric de Habsbourg, du chef de l'aide à lui prêtée contre Louis de Bavière, le rendit à Charles-Robert. Timon: Epitomae rerum Hungaricarum. 51.

[1] Il en existait auparavant aussi. Les premiers étaient les Pottendorf, parmi lesquels Rodolphe fut revêtu en 1318 de la dignité de gouverneur de Sopron (Hazai Okmt. II, 31 et 53), plus tard les Harsundorfer acquirent pour un temps le village de Hof, appartenant aujourd'hui à l'Autriche. Fejér: Cod. Dipl. VIII, 2. 606 et VIII, 3. 127.

dévoile une charte de 1390 de Sigismond, délivrée à Frédéric de Scharfeneck, dans laquelle il autorise la vente à quiconque du châteu-fort de Köcse (l'actuel Köpcsény) avec ses dépendances de Körtvélyes, de Mannersdorf et de Hof, mais seulement de manière à ce qu'ils ne soient pas détachés du pays et de la Sainte-Couronne.[1] La famille de Scharfeneck acquit alors les domaines de Sárfenék (Scharfeneck) et de Köpcsény et les propriétés en dépendant. En outre d'eux, la politique autrichienne trouva un appui dans les comtes de Fraknói, qui, par leurs alliances avec des familles autrichiennes, devinrent, au XV[e] siècle, complètement allemands. Par eux, plusieurs châteaux-forts de la frontière devinrent la propriété du prince autrichien Albrecht, neveu de l'empereur Frédéric III. Le comte Guillaume, dernier rejeton mâle de la famille, donna en 1445[2] les forteresses de Fraknó, de Kabold et de Lánzsir et leurs domaines en gage au prince Albrecht et, après sa mort, Anna Pollendorfer, veuve du comte Paul son frère, ainsi que ses filles les lui vendirent le 28 octobre 1447.[3] Alors, du reste, Albert possédait aussi déjà Kismarton.[4] Par là, les principales forteresses de la frontière du comi-

[1] Charte reproduite au dossier du procès de frontière, Arch. Nat. Chanc. Hongr. Limitanea ; fasc. 1er.

[2] La déclaration fut faite devant l'assemblée de Csorna le 1er févr. 1445. Lichnowsky : Gesch. d. Hauses Habsburg. VI. XCVI.

[3] Lichnowsky : même ouvr. VI. CXXIV. — Après l'achat, la déclaration relative au désintéressement des filles fut faite par le prince le 7 nov. 1447 devant le chapitre de Pozsony. Teleki : Histoire des Hunyadis. X, 227.

[4] D'après le texte de l'armistice conclu le 1er juin 1447 entre Frédéric III, le prince Albert et les Ordres hongrois, Kismarton était déjà alors entre les mains d'Albert. Chmel : Materialien zur österr. Gesch. I, 238.

tat de Sopron : Kismarton, Fraknó, Kabold, L
zsir, dans leur ligne continue ininterrompue dev
rent la propriété d'Albert. Des principales des f
teresses de la contrée, seule la ville de Sop
ne lui appartenait pas ; celle-ci était, par con
mise en gage à l'empereur Frédéric, qui,
1445 également, s'empara par la force des fo
resses de Borostyánkő, de Kőszeg, de Roho
et de Szalonak, situées plus loin au Midi dans
comitat de Vas.[1]

L'importance politique en fut que, depuis l'él
tion au trône de Hongrie en 1440 du roi
Pologne Vladislas I^er^, le roi Albert de Ha
bourg vécut chez l'empereur Frédéric, tuteur
son fils posthume, comme prétendant au trô
effectivement couronné par un parti politique a
la Sainte-Couronne. Ce parti regarda toujo
comme son roi légitime Ladislas V encore enf
et, en 1444, après la mort de Vladislas I^er^, tou
pays le reconnut comme roi ; s'il n'exerca
effectivement le pouvoir, ce fut seulement la c
séquence des différends qui surgirent entre
Ordres et l'empereur, tuteur du roi. Si donc, d
ces conditions politiques, les forteresses de fr
tière passèrent aux mains de propriétaires au
chiens, cela signifia seulement que, par là, la p
tion de Ladislas V, c'est à-dire de l'empereur,
tuteur, se fortifia. Et Frédéric III, dès l'acceptat
de la tutelle, tâcha systématiquement, par l'acc
sition de ces forteresses, de tenir ouverte d'
part la route vers la Hongrie et d'autre part de
défendre contre des attaques éventuelles de
part des Hongrois. La mise en gage de Sop
fut justement en coïncidence avec la fuite

[1] Suivant l'armistice du 1er juin 1447. (Chmel, I. 2

Ladislas V. La reine-mère Élisabeth le lui remit le 3 mars 1441, — le montant du gage était de 10,000 florins,[1] — à la condition que, jusqu'à la majorité de Ladislas, il fût impossible de le lui racheter.[2] Contre la mise en gage, toutefois, comme alors Vladislas Ier, le roi élu, n'était pas encore dans le pays, les Ordres protestèrent le 14 mars 1441 et interdirent au Conseil de la ville de Sopron de recevoir des étrangers dans la ville ou d'aliéner cette dernière.[3] Néanmoins, Sopron tomba aux mains de Frédéric pour servir de résidence à Ladislas V.[4] L'enfant-roi y séjourna un certain temps, mais fut bientôt conduit à Bécsújhely par Fraknó.

La ville de Sopron fut donc la première localité hongroise qui passa sous l'autorité de Frédéric III,

[1] Frédéric paya 2,000 florins le 2 déc. 1440. Kollár: Analecta monumentorum omnis aevi Vindobonensia. II, 864; et 8,000 fl. le 25 févr. 1441. idem. II, 869.

[2] Teleki: L'époque des Hunyadis: X. 95. „Also geloben vnd versprechen wir mit vnserm küniglichen wortten vnd in krafft des brieffs, dass wir noch yemand von vnsern wegen denselben satz nicht lösen süllen, noch wellen, alle dieweil der vorgenant vnser Sun Künig Laslaw zu seinen beschaiden vnd vogtpeeren Jaren nicht komen ist."

[3] Histoire du comitat de Sopron. Oklevéltár II, 301. . . . audivimus, quomodo domina regina civitatem Soproniensem vellet impignorare vel de facto impignorasset regi Romanorum; . . . ideo volumus et vniversitati vestre firmissime committimus, quatenus in eandem civitatem nullum extraneum seu forensem aut alienigenam, regis scilicet Romanorum vel aliorum homines intromittere presumatis, nec eandem civitatem ab hoc regno alienare audeatis. Signé par les évêques et les grands du pays.

[4] . . . egenante liebe Mum die kuniginn ain Ortgeslos in dem kunigreich ze Hungern zuwegen . . . indem der egenant vnser liber vetter Kunig Lassla bewart wer vnd sicher gehalten mocht werden. Lettre de Frédéric III du 22 nov. 1440. Teleki: ouvr. cité. X, 92.

qui, toutefois, se mit alors à raffermir sa position et, profitant des troubles d'après la mort de Vladislas Ier et des dissensions des habitants de Kőszeg, assaillit et occupa, en 1445, Kőszeg, Rohoncz et Szalonak, dans le comitat de Vas.[1] Relativement à cette occupation, qui s'effectua également en faveur de Ladislas V, quelques écrivains contemporains notèrent que l'empereur annexa à l'Autriche les forteresses soumises.[2] Cela, cependant, n'est point conforme à la vérité. Frédéric aurait voulu disposer sans limite des forteresses tombées en sa possession et comme l'entretien des forteresses occasionnait de grands soucis au monarque toujours à court d'argent, il en fit la donation et les mit en gage. Dès 1446, par exemple, il donna Szalonak à André Paumkirchner.[3] Lorsque, en vertu de l'accord passé en 1451 avec son frère cadet, il lui vendit de même Kismarton, Kabold et Fraknó,[4] il lui céda aussi en gage Kismarton, que possédait, du reste, en gage Ulrich Eytringer, fidèle partisan de Ladislas V[5], et donna en gage Kabold à Sigismond Weisspriach.[6] A l'encontre de ces occupations et donations, toutefois, nos rois

[1] Kőszeg et Rohoncz étaient la propriété de Garai, Szalonak celle des parents des Himfi.

[2] Surtout Eneas Sylvius: Fredericus in Ungariam campum tenuit pluresque praedones summo supplicio affecit, quorum castella *dominio Austriae* adiecit. Oeuvres, édition de 1571, lettre 150.

[3] Csánki: Géographie de la Hongrie au temps des Hunyadis. II, 720.

[4] Le 25 août 1451. Lichnowsky: Gesch. d. H. H. VI. CXLV. Il vendit Lánzsir à un autre déjà le 13 juillet idem. VI. CXLIV.

[5] Teleki: ouvr. c. X. 171. Le montant du gage était de 4500 fl.

[6] Cela ressort de l'accord du 23 mars 1453. Chmel: Materialien. II, 46.

et les Ordres maintinrent le droit de propriété des anciens propriétaires,[1] raison pour laquelle André Paumckircher, par exemple, trouva bon, cinq ans après que donation de Szalonak lui eût été faite, d'acheter la forteresse à Jean Tompek.[2] Les droits de Frédéric III n'étaient donc pas considérés comme assez forts par l'opinion publique et lorsque, le 23 mars 1453, fut conclu l'accord entre l'empereur Frédéric et, d'autre part, les Ordres hongrois et autrichiens au sujet de l'extradition de Ladislas V,[3] l'empereur y reconnut de la manière la plus complète les droits de la Couronne de Hongrie sur ces localités. Aux termes de cet accord, Sopron, Fraknó et Szarvkő restaient, pour une valeur de 50,000 florins, en gage à Frédéric III, le traité reconnaissait le droit de gage d'Eytringer sur Kismarton et celui de Weisspriach sur Kabold; par contre, l'empereur était tenu de restituer immédiatement Kőszeg et Rohoncz.[4] Le droit de la Couronne de Hongrie fut, toutefois, reconnu de la manière la plus expressive par le point prescrivant aux propriétaires étrangers des forteresses hongroises l'obligation de se soumettre aux lois hongroises.[5]

[1] Le droit de propriété des Garai sur Kőszeg en 1459 (Csánki: ouvr. c. II, 715), sur Lánzsér en 1459 et 1464. (Csánki, III. 588).

[2] Csánki: idem. II, 720.

[3] Chmel: ouvr. c. II, 46.

[4] Item, Günns vnd Rechnitz sollen kunig Lasslawen von vnserm herren dem kayser lediclich obergeantwurt werden.

[5] Item, daz die so die Hungrischen geslos von vnsers gnedigisten herrn des kaysers wegen innhaben werden, auch die anndern die Teutschen sy sein von Oesterreich, Steir oder anndern lanndn die geslos im Vngrischen innhaben, schuldig sein sollen, dem rechten den gesetzten vnd gewohnhaiten des kunigkreichs Vngern vnd den richtern in irn emphelvngen, auch der hofrichter geschefften vnd briefn nach gewonhait des kunigkreichs ausganng gehorsam sein.

Les événements d'entre 1445 et 1453 ne permettent aucunement d'y trouver l'explication que les localités mentionnées aient été détachées de la Hongrie et annexées à l'Autriche, et cela est encore moins possible dans les événements postérieurs. Après 1453, suivirent quelques années de tranquillité, tant que la situation ne fut pas troublée par la mort de Ladislas V et par l'élection du roi Mathias Hunyadi. Frédéric III, qui avait encore toujours en mains la couronne, se posa comme prétendant contre Mathias. Dès lors sa tendance ouverte est de s'assurer pour lui-même et pour ses descendants le trône de Hongrie, et les traités de paix de 1463 et de 1491 indiquent ses plus grands succès dans ce sens.

Cependant, le traité de paix de 1463 enlevait déjà Sopron du nombre des lieux cédés. Il est fait mention, toutefois, des exigences autrichiennes concernant non seulement la ville mais aussi le comitat de Sopron, quoiqu'alors il ne fût pas question de la mise en gage du comitat. En 1504, il est vrai, Vladislas II mit en gage le comitat de Sopron, c'est-à-dire la dignité de gouverneur et la capitainerie de Sopron, mais non pas aux Habsbourgs, mais à l'Autrichien d'origine Benesius Weitmüller et à ses fils; comme, cependant, par la loi XXII de 1504, les Ordres protestèrent contre la mise en gage de territoire hongrois à des rois étrangers,[1] Vladislas II investit de ce gage, dès le 25 mars 1506, Ambrus Sárkán d'Árkosház, gou-

[1] Ex quo regia maiestas contra articulum vigesimum octavum minoris decreti necnon antiquas laudabilesque constitutiones regni civitatem Soproniensem una cum comitatu . . . dicitur extraneis inscripsisse, ob hoc regia maiestas bona inscripta redimere . . . dignetur.

verneur de Pozsony, qui le racheta à Weitmüller.[1] Le nom même du comitat de Sopron ne peut, en conséquence, que par erreur figurer à ce titre dans les exigences émises.

En 1463, Mathias, en échange de la cession de la Couronne, reconnut les prétentions de Frédéric au trône, pour le cas où il mourrait sans rejeton mâle. Dès lors, Frédéric eut donc un intérêt encore plus grand, comme futur roi de Hongrie, portant déjà ce titre en vertu du traité de paix, à s'emparer de la porte de la Hongrie. Le traité de paix[2] ne laissa, pourtant, entre les mains de l'empereur que Fraknó, Kabold, Kismarton, Kőszeg et Rohoncz. Il restitua donc Sopron, que Mathias racheta l'année suivante et qu'à cette occasion il munit de privilèges. La somme du gage de 10,000 florins donnée pour Sopron tombant de cette manière, cette somme fut déduite des 50,000 florins du traité de 1453 et les forteresses de Fraknó et de Kabold restèrent pour 40,000 florins dans les mains de Frédéric III, avec la clause que, de son vivant, le rachat en était interdit.[3]

[1] Histoire du comitat de Sopron. Oklevéltár. II, 599, accentuant que ce fut sur le désir des Ordres : rengnicolis etiam nostris nobis, ut ipsos honorem et capitaneatum a forensium manibus eliberaremus, supplicantibus.

[2] Le traité de paix comprit cinq documents : 1. le diplôme de paix délivré par les Hongrois, daté de Sopron le 19 juillet 1463, 2 celui des Autrichiens daté du même jour de Wiener-Neustadt, en outre, des lettres contenant des accords secrets, 3. celui de Frédéric de Wiener-Neustadt du 19 juillet, 4. celui de Mathias, daté de Bude le 26 juillet, et 5. celui de légat du Pape, daté de Wiener-Neustadt le 24 juillet. Copie de chacun annexée aux actes du procès de frontière de 1793. Arch. Nat. Chanc. Hong. Limitanea fasc. 1 ; le 2e et 3e publiés par Teleki : ouvr. cité, XI, 63 et 70. Pray : Annales III, pp. 285, 286, 289, 291 et 294.

[3] Suivant le document délivré au légat du Pape au sujet

Pour les trois autres forteresses, l'empereur ne fit pas usage d'une telle restriction; il fut décidé pour celles-ci qu'elles seraient rendues, lorsque s'accorderaient à ce sujet les deux souverains ou leurs descentants.[1] Les Autrichiens, dans leurs litiges des frontières du XVIII[e] siècle, exigeant déjà pour eux ces territoires, s'autorisaient de ce que, relativement à la mise en gage de Fraknó et de Kabold, les mots suivants se trouvent dans le texte du traité: „omni imperio et juridictione possideant".[2] Nous devons, néanmoins, noter que cela ne signifie pas du tout que, ainsi qu'on l'interprète en Autriche, ces territoires eussent été placés sous la souveraineté autrichienne. Les clauses de la paix disent clairement que Frédéric III n'entre que comme seigneur hongrois en possession de ces forteresses, dont les attaches au royaume (*regnum*) sont exprimées en ce que, à l'occasion des guerres à entreprendre contre les Turcs pour la défense du pays et de la foi, elles doivent contribuer à ce but, payer la dîme au diocèse de Győr, auquel elles appartiennent, du reste, et, bien que Frédéric nomme les juges locaux, ceux ci doivent néanmoins juger suivant l'usage juridique hongrois. Les termes en sont encore plus expressifs en ce qui concerne les forteresses de Kismarton, de Kőszeg et de Rohoncz, dans la possession desquelles le roi et les Ordres sont tenus de

de l'accord: quousque post sue maiestatis obitum ab heredibus suis pro summa quadraginta milium florenorum hungaricalium aut ducatorum boni auri et iusti ponderis per regem aut regnum reluantur . . .

[1] Suivant le document du légat: quonsque cum sua maiestate vel eius heredibus amicabiliter desuper concordatur.

[2] Surtout dans leurs propositions de 1793. Arch. Nat. Chanc. Hong. Limitanea fasc. 1.

défendre Frédéric contre les anciens possesseurs: les Garai et les Kanizsay, jusqu'à ce qu'ils s'accordent pour leur reddition.[1]

D'ailleurs, Frédéric III, dans l'exemplaire daté de Bécsujhely le 19 juillet 1463, délivré par lui, de ce traité de paix, déclara également *expressis verbis* que les localités contenues dans le traité sont situées en dedans des frontières de Hongrie.[2] Cette déclaration, la défense dont le roi et les Ordres font bénéficier Frédéric III et la circonstance que du côté de la Hongrie les contractants sont le roi et les Ordres tandis que l'autre partie contractante est Frédéric III seul, à côté de qui ne sont mentionnés ni les Ordres, autrichiens, ni l'Autriche elle-même et que les forteresses en question sont données exclusivement à l'empereur et à ses descendants directs, prouvent indubitablement que l'Autriche n'avait absolument rien à voir dans toute l'affaire de mise en gage et de cession. C'était là une stipulation de Frédéric III seul, en son nom et en celui de ses descendants, non pas comme souverain d'Autriche, mais comme héritier présomptif du trône de Hongrie.

L'accord de 1463 fut ensuite anéanti par la guerre qui éclata entre le roi Mathias et l'empereur Frédéric III. Au cours de celle-ci, en 1488, Jean Siebenhirter, grand-maître de l'Ordre Teutonique,

[1] . . . sic tamen, quod in eum casum huiusmodi exaccionis per nos supradictum Romanorum imperatorem debita fiat disposicio et adversus contravenientes, qui quomodolibet eciam pro suo interesse aliquid attemptarent contra ea, que pretacta sunt aut nos et heredes nostros, tanquam contra violatores pacis rex ipse pro tempore et regnum nobis potenter assistenciam faciant.

[2] . . . intranscripta castra et oppida, que in metis et limitibus regni Hungariae constituta possideamus.

à qui l'empereur avait donné Kismarton et Fraknó, échangea contre d'autres, situés en Autriche, ces deux forteresses, après que Mathias les eût, du reste, occupées.[1] Mathias occupa de même, en 1482, Kőszeg et Borostyánkő. Rohoncz, faisant parti du traité de 1463, ne figura pas dans les combinaisons ultérieures, car déjà auparavant, vers 1474, il devint la propriété d'Ulrich Pesniczer, puis, en 1478, de Jacques Margenwerder, grand-panetier royal, par donation de Mathias. Mathias fit alors don à son fils naturel, Jean Corvin, des quatre forteresses ainsi reprises. Après sa mort soudaine, survenue en 1490, la situation, cependant, ne tarda pas à changer. Son successeur, l'impuissant Vladislas II, non seulement ne sut pas conserver les conquêtes autrichiennes de Mathias, mais il fut aussi incapable de défendre la frontière du pays contre les armées de Maximilien de Habsbourg. C'est ainsi que fut conclu le traité de paix de 1491, dont le principe primordial était que tout devait être rétabli dans le *statu quo ante* d'avant la campagne de Mathias. Vladislas rendit donc ce que Mathias avait occupé en Autriche et Maximilien également ce qu'il tenait occupé en Hongrie.[2]

Relativement aux possessions remises à Frédéric et à ses successeurs, les stipulations de 1463 furent renouvelées avec la différence que Borostyánkő, que, entretemps, Thomas Zebinger avait remis à l'empereur, et Szarvkő, pour lequel son détenteur Georges Pottendorfer, avait reçu de Frédéric III une charte de donation furent de nouveau remises aux Habsbourgs, tandis que ces derniers

[1] Teleki: ouvr. c. XII, 395.
[2] Katona: Hist. Critica. X, 17. 208—245.

renoncèrent à Rohoncz, dont Frédéric III avait fait la donation à Guillaume Pamkirchner. Le nombre des forteresses lui remises s'éleva donc à une de plus; juridiquement, toutefois, les stipulations de 1463 restaient en vigueur, aussi bien pour le montant du gage de 40,000 florins que pour la situation de droit public des localités cédées.[1] Le traité de 1463 fut invoqué, comme rendant superflue une précision plus détaillée à ce sujet. Du reste, dans ce traité les parties contractantes: d'une part Frédéric III et Maximilien, d'autre part Vladislas II et les Ordres hongrois, firent ressortir alors que les six forteresses à remettre appartenaient au territoire de la Hongrie.[2] La cession ne regardait donc alors pas plus l'Autriche qu'elle ne la regardait en 1463.

Même pour éclaircir le rapport de droit public, il est important aussi que, à la reconnaissance du droit de succession de la maison de Habsbourg, il fut stipulé que le roi de Habsbourg à élire éventuellement s'engage, selon l'usage reçu, à respecter la Constitution.[3] Que Frédéric et Maxi-

[1] ... secundum vim et tenorem prioris inscripcionis et concordie ... en outre: retentis tamen omnibus condicionibus circa ea loca in priori tractatu notatis, in suo vigore, presertim in facto imposicionis super homines illorum locorum ob generale passagium pro defensione regni et iurium et exercicii iurisdictionis pertinentis ad ecclesiam Jauriensem aut alias ecclesias regni ...

[2] Item quantum pertinet ad castra et oppida intra fines regni Hungarie constituta, videlicet Ferream civitatem, Vorchtenstein, Kobelsdorf, Hornstein, Rechnitz, Güns, Pernstein et alia loca, que ante bellum Mathiae regis fuerunt in manibus sacre imperialis maiestatis praeter Rechnitz ...

[3] ... qui et tunc iura et consuetudines regni antiquas et approbatas seruare et regnicolas omnes in suis iuribus, libertatibus et approbatis consuetudinibus conseruare et confirmare promittet; quemadmodum et alii reges praedecessores sui promittere et confirmare consueverunt.

milien savaient très bien ce que cela signifiait au point de vue de l'intégrité du territoire du pays, cela ressort de la lettre de Frédéric échangée avec Mathias à l'occasion du traité de paix de 1463, dans laquelle il stipule que le serment obligatoire à prêter par le roi lors de son couronnement ne peut pas être pour lui un obstacle à posséder Fraknó et Kabold.[1]

Lorsque, en 1493, Frédéric III donna Kismarton et Fraknó en gage à Henri Pruschink, ils les nomma encore, dans la charte les concernant, propriétés hongroises.[2] Ce n'est qu'à l'époque de Maximilien qu'il devint à la mode de parler de ces lieux comme s'ils étaient situés dans la Basse-Autriche.[3] Quoique sous le rapport ecclésiastique, elles fussent, encore du temps de Ferdinand Ier, tributaires du diocèse de Győr,[4] l'administration autrichienne, précisément alors en croissance, se hâta d'englober aussi dans son organisme les domaines hongrois. Au XVIIe siècle, la con-

[1] . . . non obstante iuramento, quod ipse rex Mathias in coronacione sua de conservandis et recuperandis libertatibus, iuribus et dominiis regni Hungarie seu ad regnum pertinentibus prestare habebit et pro exceptis habere vult, quas et post coronacionem suam innovabit et innovari facere debebit. Dans le diplôme daté de Wiener-Neustadt le 19 juill. 1463. Teleki: ouvr. c. XI, 73.

[2] . . . den Hungrischen so vnser herschafft Eyseninstat und Vorchtenstain . . . Annexé en copie aux actes du procés de frontière de 1793. Arch. Nat. Chanc. Hong. Limitanea fasc. 1.

[3] . . . Ihrer Maiestät Herrschaft Stat und Gesloss Eisenstat . . . in dem Fürstentumb Österreich vnder der Enns gelegen. Dans le document de mise en gage adressé au prince Guy en 1514. Annexé en copie aux actes du procès de frontière de 1793. Idem.

[4] Aimeri Nagy: Le Lajta comme frontière. Dans la revue: Századok. 1871, pp. 281—282.

viction que ces territoires formaient partie intégrante de l'Autriche s'était si fortement implantée dans l'opinion publique officielle autrichienne que, lorsqu'en 1622 le Palatin Nicolas Esterházy prit en gage Kismarton et Fraknó non pas du souverain, mais de la *camara* autrichienne, il dut remettre un contre-engagement reconnaissant que ces propriétés font partie de la Basse-Autriche.[1]

Cependant, du côté de la Hongrie, après la paix de 1491, les Ordres ne cessèrent pas, pour ainsi dire, de réclamer la réannexion. Déjà la loi XXV de 1492 faisait appel à Vladislas II, pour qu'il rendît au pays les territoires repris par Mathias. La loi XIX de 1507 le réitéra. Dans les luttes des deux rois, l'affaire dormait quelque temps, mais, à l'apaisement des troubles en 1552, les Ordres, dans la loi XXXIII, remirent de nouveau la réannexion à l'ordre du jour. Entre temps, toutefois, bien des choses tombèrent dans l'oubli et même les Ordres hongrois parlaient de ces territoires, comme ayant été donnés en gage à l'Autriche. La loi XLI de 1556 en fait mention semblable, mais il reconnaît que, aux termes du traité de paix, ils sont tributaires de la Hongrie et, pour Szarvkő, insiste sur ce qu'il n'est pas donné en gage. Après la loi XXXIII de 1552, la loi XXVIII de 1553 et la loi XIII de 1554 pressent l'affaire du rachat. Relativement à la forteresse de Lánzsér, qui avait passé entre les mains des Groffniker, la loi XXX de 1553 dit aussi qu'un propriétaire hongrois en fasse le rachat pour qu'elle ne soit pas arrachée au pays.[2] L'obs-

[1] Annexé en copie aux actes du procès de frontière de 1793. Arch. Nat. Chanc. Hong. Limitanea, fasc. 1.

[2] Et clementer insuper permittere, ut arx Lánsér (quae in Hungaria est, nec a regno divelli debet) pro deposita per aliquem Hungarum pecunia, ad Hungariam redimi quaeat.

tacle au rachat était, toutefois, justement que Ferdinand mit à cette solution, déjà en 1552, la condition de traiter la chose avec les Ordres autrichiens[1] et la confirma par la loi LX de 1560.[2]

L'exigence des Ordres se fit plus énergique à l'avènement au trône du roi Maximilien, lorsque, se référant, dans la loi XLII de 1567, de la promesse de Ferdinand, ils demandèrent que des Hongrois pussent racheter ces forteresses[3] et ils exigèrent que jusque-là les propriétaires et les habitants de ces territoires prennent leur part des charges du pays. Sauf l'erreur que cet article aussi parle de territoire donné en gage à l'Autriche, c'était l'attitude la plus conforme à l'esprit des traités de paix de 1463 et de 1491, après le désastre de Mohács, bien qu'il attribuât aussi à toutes les forteresses la mise en gage. A partir de là, toutes les démarches des Diètes dans cette question s'appuyèrent sur cette décision. La loi VII d'après le couronnement de 1608 proclama, sur cette base, la compétence de l'administration hongroise et du fisc hongrois pour les habitants de Kabold, Kőszeg et Borostyánkő, et exigea que ces domaines fussent réincorporés aux comitats, et la loi XIV de la même année fixa, également sur cette

[1] . . . maiestas sua cum provincialibus suis Austriacis tractare proposuit in negotio restitutionis arcium ad Austriam olim impignoratorum ac ad regnum Hungariae pertinentium . . .

[2] § 5 Quemadmodum hac de re sua maiestas se cum fidelibus suis Austriacis per primam commoditatem tractare velle obtulit.

[3] . . . ut arces Kőszeg, Fraknó, Kabold, Kis-Márton, Szarvkő et alias, quae olim ad Austriam fuerunt impignoratae, fideles majestatis suae Hungari (quibus ad id facultas erit) possint ad se redimere et rursus ad Hungariam recuperare . . .

base, les droits de portes pour le territoire de Kabold, Kőszeg, Borostyánkő, Fraknó et Kismarton. Ces décisions furent ensuite réitérées par les lois XXXVIII de 1609 et IX de 1618. En 1622, la décision définitive fut demandée[1] et la Diète envoya des délégues hongrois, mais la loi XXXVII de 1625 dut réitérer cette demande. La date du débat fut fixée alors à la fête de l'Épiphanie suivante. L'affaire, toutefois, n'aboutit pas alors non plus à une solution, mais elle fit un pas en avant par la loi III de 1630 qui astreignait déjà aux travaux publics des forteresses de frontière les habitants des domaines de Borostyánkő et de Kőszeg et la loi XXVII les obligea tous à payer la dîme à Győr; il exécuta donc au moins les dispositions du traité de 1463.

Enfin, en 1635, par la loi L, s'effectua la réannexion de Fraknó et de Kabold. Comme l'Autriche était dans l'impossibilité de les sauver, les Autrichiens embrassèrent la manière de voir que ces deux forteresses avaient seules été données en gage et que les autres avaient passé dans la possession de l'Autriche. Les Ordres hongrois, naturellement, continuèrent à maintenir le comité pour les territoires restés en suspens. Même leur manière de voir sous ce rapport s'exprima d'une façon encore plus vive en 1647. Alors fut déléguée une commission pour la reprise sans discussion de Borostyánkő, Kőszeg, Kismarton et Szarvkő et la date de cette cession fut fixée au jour de la fête de Saint Laurent.[2] La loi 25 de 1649 codifia déjà

[1] Loi LXII de 1622.

[2] Loi LXXI de 1647 . . . eorundemque regno incorporationem sine disputatione effectuandam . . . Cette loi invoque les lois XXXVII de 1625, VII de 1608 et XXXVIII de 1638.

la réintégration. Les Ordres autrichiens, il est vrai, protestèrent le 14 sept. 1647,[1] mais lorsque les Ordres hongrois en présentèrent le 6 août 1648 la proposition à Ferdinand III, celui-ci déclara, qu'il ne permettait ni de toucher à la réannexion visiblement légitime, ni de soumettre ces territoires à la perception de l'impôt autrichien.[2]

Néanmoins, dans les litiges subséquents de frontières, les commissions et autorités autrichiennes déléguées revinrent de nouveau à cette question et exigèrent les territoires réannexés. Dans la contestation de frontière de 1717, la commission hongroise fit, en effet, connaître ses exigences ultérieures sur certains territoires discutés et, partant de Hainburg, elle parcourut la frontière en longeant le Lajta. Quand, cependant, arrivée au comitat de Vas, elle termina l'examen de la frontière, la commission autrichienne fit aussi connaître ses exigences relatives aux domaines de Borostyánkő, Kőszeg, Kismarton et Szarvkő et elle voulut faire aussi parcourir à rebours la frontière par elle désignée. La députation hongroise y opposa sa protestation, l'affaire, pour le moment, fut ajournée et finit par être abandonnée.[3] Ainsi, ce n'est que plus tard, à l'occasion du différend de frontière de 1793, que, du côté autrichien, furent de nouveau apportées des exigences. La

[1] Annexé aux actes du procès de frontière de 1793. Arch. Nat. Chanc. Hong. Limitanea, fasc. 1.

[2] . . . quantum igitur ad ipsa bona seu dominia attinet praemissam reincorporationem . . . nos haudquaquam indubium revocari, quin eam ratam et firmam haberi volumus . . . Parmi les annexes du procès de frontière de 1793. Arch. Nat. Chanc. Hong. Limitanea, fasc. 1.

[3] Voir Cod. Sec. XVIII. 554. Fol. Lat. au Musée National de Hongrie. Voir aussi, avec les détails du procès de frontière de 1793 Aimeri Nagy : ouvr. cité. Századok, 1871.

commission autrichienne élabora plusieurs mémoires et, comme preuve de ses droits, produisit de nombreux diplômes, mais ne put faire valoir de nouveaux arguments pour appuyer son avis.[1]

Le point d'appui des arguments autrichiens est, à proprement parler, que les domaines de Borostyánkő, Kőszeg, Kismarton et Szarvkő ne faisaient pas partie des domaines données en gage et que, en conséquence, ces derniers n'étaient pas réannexables. L'affaire de ces derniers n'était pas réglée, il est vrai, par les textes officiels eux-mêmes du traité de paix de 1463, mais seulement par les actes secrets échangés entre Frédéric et Mathias et l'accord intermédiaire rédigé par écrit par le légat du Pape, Rodolphe de Rüdersheim. Ceux-ci, toutefois, relativement à la possession par les Habsbourgs de ces propriétés, disent: *donec et quousque nobiscum aut heredibus nostris per rectam lineam a nobis descendentibus amicabiliter et pacifice concordatum super eisdem.* Il en ressort à l'évidence que la distinction entre les deux espèces de possession ne reposait pas sur ce que, — ainsi que le prétendent les Autrichiens, — Fraknó et Kabold étaient rachetables et les autres non, mais sur ce que Fraknó et Kabold n'étaient pas rachetables du vivant de Frédéric III et que les autres, si les deux souverains s'accordaient là-dessus, pouvaient être rachetés même du vivant de Frédéric.

L'affaire de gage de Frédéric III et les traités de paix de 1463 et de 1491 ne présentent donc aucune base pour aucune espèce d'exigence de l'Autriche. Frédéric ne prit pas possession pour l'Autriche des endroits cédés, mais pour lui-même

[1] Actes du procès de frontière de 1793. Arch. Nat. Chanc. Hong. Limitanea, fasc. 1.

et ses descendants en ligne directe, en tant qu'héritiers présomptifs du trône de Hongrie ; il respecta, non seulement dans les traités de paix, mais aussi dans ses diplômes délivrés pour ce territoire, le droit de la Hongrie à ces localités ; ce n'est qu'à l'époque de Maximilien et de Ferdinand Ier que s'obscurcit la situation de droit public de ces domaines, car, à cause du sens bureaucratique pris en ce temps-là par l'administration autrichienne, l'administration des forteresses hongroises fut aussi attachée au ressort de la *camara* de la Basse-Autriche. Cet usage illégal ainsi introduit fut maintenu, non pas par les souverains, mais par la *camara* (administration) de la Basse-Autriche, dont, toutefois, les efforts vinrent se briser contre la vigilance et la persévérante résistance des Ordres.

Comme, récemment, on a aussi prétexté contre la réannexion que l'Autriche ne reçut pas le prix du gage, nous ferons remarquer que celui-ci ne serait pas revenu à l'Autriche, mais aux Habsbourgs. Dès la minute, toutefois, où les Habsbourgs parvinrent au trône de Hongrie, cette question fut résolue. D'ailleurs, il n'est pas vrai que ces territoires soient revenus gratuitement à la Hongrie. Lorsque les Ordres hongrois virent à quel point allait difficilement la réannexion, ils attirèrent eux-mêmes l'attention des seigneurs sur le rachat de ces domaines; sur ce terrain, les Eszterházy donnèrent l'exemple. Le Palatin Nicolas Eszterházy acquit, dès le 15 septembre 1626, pour une prime de 30,000 florins, les titres de concession de Fraknó ; ses héritiers, le 3 septembre 1648, pour une prime de 62,000 florins, le domaine de Kismarton ; puis le comte Paul, le 13 août 1702, pour une prime de 65,000 florins, la propriété de Szarvkő qu'il détenait depuis longtemps en gage. Pour Fraknó et Kismarton, les Eszterházy, déjà

en 1622, payèrent comme prix du gage 400,000 florins à la *camara* de la Basse-Autriche.[1]

Si, d'ailleurs, les sphères autrichiennes restent fidèles à leur opinion que les 40,000 florins, prix du gage, même malgré l'avènement des Habsbourgs au trône, leur reviennent en vertu des traités de paix de 1463 et de 1491, ce que ne peut prétendre aucune logique, qu'il nous soit possible de rappeler que, avec la même manière de raisonner, la Hongrie pourrait aussi réclamer à l'Autriche les 400,000 florins que la paix d'Olmütz assura à la Hongrie et que le roi de Bohême aurait dû payer, si, après la mort de Mathias, il voulait racheter à la Hongrie les provinces secondaires de la couronne de Bohême.[2] C'était là, certes, un traité international. Vladislas II ne paya pas les 400,000 florins; cette obligation après l'extinction des Jagellons, aurait été à la charge de Ferdinand I^er^, en tant que roi de Bohême. Que ceux donc qui, au-delà du Lajta, émettent cette réclamation, se tranquillisent à la pensée qu'ainsi c'est la Hongrie qui a perdu au change.

L'Autriche n'a rien non plus à réclamer au point de vue territorial; sous ce rapport la Hongrie seule peut émettre des exigences, car il y a encore toujours un territoire en deçà du Lajta assez important, qui même avant 1491, appartint toujours à la Hongrie, que Maximilien

[1] V. Aimeri Nagy: ouvr. cité. Századok 1871, p. 381—383. Il en fut de même pour Kőszeg. Jean Weisspriach le possédait encore en gage pour 12,000 fl.; en 1567, Jean Choron de Devecser, pour 60,000 fl.; en 1586, Christophe Nádasdy, pour 160,000 fl.; enfin, en 1616, la famille Széchy l'acquit en gage pour 246,253 fl. Aimeri Nagy: Séjour et possession à Kőszeg des Széchy. Győri tört. füzetek. III, 235.

[2] Pray: Annales rerum Hung. IV, 124.

occupa à l'occasion de sa campagne ; la paix de 1491 en prescrivit, toutefois, catégoriquement la restitution ; cependant, aujourd'hui encore il est soumis à l'administration autrichienne. C'est le territoire du domaine de Scharfeneck (Sárfenék). Les dépendances en étaient: les communes de Samarja (Sommerein), Cillingdorf, Mannersdorf, Au, Hof et une partie de Purbach, qui appartiennent encore aujourd'hui à l'Autriche, quoiqu'elles soient toutes situées sur la rive d'en-deçà du Lajta.[1] Leur sort fut partagé également par Cillingdorf, que les comtes de Fraknó mirent en gage aux Pucheim et qui fut ensuite, au point de vue de juridiction ecclésiastique, détaché de la Hongrie.[2] Or, c'est justement ce domaine de Scharfeneck, dont suivant les prescriptions de Sigismond, le propriétaire peut librement disposer, mais ne peut pas aliéner du pays. Les luttes de Frédéric jusqu'à 1491 le laissèrent intact. Alors il tomba aux mains de Maximilien et, aux termes du traité de paix, servit de gage, jusqu'à ce que Vladislas rendît les communes autrichiennes occupées par Mathias, dans le délai d'un an. Seulement, cela n'eut pas lieu et comme ce domaine ne figurait pas parmi ceux cédés à Frédéric, il échappa également à l'attention de nos Ordres. Ce n'est qu'après la réannexion des autres territoires que leurs regards y furent attirés. Alors, dans la loi LXXVIII de 1659 Léopold I[er] promit même d'examiner l'affaire et de prendre une décision après avoir entendu les intéressés, mais, quoique les lois V de 1662 et XLVI de 1681 en disposassent comme de possessions

[1] Voir à ce sujet les annexes relatives au domaine de Sárfenék dans le procès de frontière de 1793.

[2] En 1493, Frédéric en fit donation à la prévôté de Wiener-Neustadt et en conséquence, le Pape le plaça dans le ressort de l'évêque de ce diocèse.

hongroises et ordonnassent qu'il levât des soldats, la réannexion ne fut pas effectuée par la suite. Les commissions de frontières de 1717, 1793 et 1832 [1] réclamèrent, il est vrai, de la manière la plus énergique la réacquisition de ce territoire, mais leurs négociations n'ayant pas abouti, elles en restèrent pour leur peine.

La commission de frontières de 1717, en outre, s'appuyant sur l'ancienne possession des comtes de Szentgyörgy et de Bazin, traita aussi la question du droit de propriété de Minnichwald situé entre Haimburg et le Danube et appartenant encore au XVI[e] siècle à la forteresse de Köpcsény.[2] La Hongrie a aussi de moindres exigences sur la frontière de Styrie, dont s'occupèrent en dernier lieu dans le deuxième quart du siècle dernier les commissions déléguées. Là, le territoire le plus important est celui du village de Sinnersdorf qui appartenait encore au milieu du XVI[e] siècle au comitat de Vas et était la propriété des Kanizsay, plus tard des Thurzó.[3]

Abstraction faite, toutefois, de ces petits territoires, en présence des exigences autrichiennes qui sont toutes basées sur de faux arguments et des malentendus forcés, nous pouvons constater le fait que le territoire du domaine de Scharfeneck fut, au mépris flagrant du traité de paix de 1491, détenu par Maximilien et ses successeurs, c'est-à-dire par l'Autriche, et est encore jusqu'à ce jour détenu

[1] Voir surtout le procès de frontière de 1832. Arch. Nat. Chanc. Hong. 1832. 2743.

[2] Musée National de Hongrie. Cod. Sec. 554. Fol. Lat.

[3] La matière de ces procès de frontières de Styrie a été dressée et élaborée par H. I. Bidermann: Die Grenze zwischen Ungarn und Steiermark. Urkunden und Acten-Auszüge mit einleitenden Bemerkungen. Beiträge zur Kunde steierm. Geschichtsquellen. XI. 95—137.

par l'Autriche, entravant systématiquement la tâche des commissions de rectifications de frontières déléguées dans cette question.

## III.

## La situation économique de la Hongrie Occidentale.

L'industrie de la Hongrie Occidentale serait infailliblement vouée à la ruine par l'annexion à l'Autriche. Tous les établissements industriels de ce territoire sont, à l'exception de cinq, affiliés à une grande entreprise autrichienne. La grande industrie autrichienne elle-même n'a pas assez de matières premières ni assez de charbon pour subvenir à ses besoins; il est donc naturel qu'elle négligerait les établissements affiliés qu'elle n'entretient que pour avoir plus de relations en Hongrie. Elle les supprimera donc et la population industrielle qui, dans cette contrée, monte à 23·5% de la population totale, se trouvera en face de la ruine.

Les Autrichiens prétendent aussi que cette contrée est très importante au point de vue de l'approvisionnement de Vienne en matière de sucre. Ce n'est pas exact. Il y a trois sucreries dans le territoire en question: Czinfalva, Félszerfalva et Nagyczenk. L'essentiel n'est pas le lieu où se trouve la sucrerie, mais l'endroit d'où elle tire les betteraves. Les betteraves, dont ces trois sucreries se servaient entre 1898 et 1915, provenaient en grande partie (61%) des territoires habités par des Magyars. La sucrerie de Nagyczenk, située dans la commune du même nom qui, quoique tout près de la frontière, est habitée exclusivement par des Magyars, destinés à être annexés

à l'Autriche, tire 76% de ses betteraves de villages magyars. Ce n'est que dans le comitat de Moson que nous trouvons plus de paysans de langue allemande qui cultivent en grande quantité la betterave sucrière, laquelle, toutefois, tend vers la sucrerie de Bruck en Autriche, de sorte que, si l'annexion s'effectuait, les sucreries hongroises tirant les betteraves des contrées magyares, les trois sucreries du territoire annexé se trouveraient sans betteraves et seraient vouées à la ruine. L'Autriche n'atteindrait donc pas son but, qui est de couvrir son besoin de 2 millions de quintaux de sucre par la production des sucreries du territoire qu'elle veut annexer, ses sucreries à elle ne produisant qu'un peu plus du dixième de la consommation.

En ce qui concerne la question de l'agriculture, le résultat de l'annexion serait que l'Autriche étendrait ses difficultés à elle au territoire annexé. La Hongrie Occidentale est passive dans les denrées principales, surtout en céréales, dont le manque monte annuellement :

| | | |
|---|---|---|
| dans le comitat de Vas à . | 30,000 | q. |
| „ „ „ „ Sopron à | 67,600 | „ |
| „ la ville „ „ à | 72,000 | „ |

et ce n'est que le comitat de Moson qui a un peu d'actif (5,600 q.), de sorte que le manque total monte à plus de 160,000 q.

En graines fourragères la quantité manquante est :

| | | |
|---|---|---|
| dans le comitat de Vas . . . | de 33,700 | q. |
| „ „ „ „ Sopron . . | „ 65,700 | „ |
| „ la ville „ . . | „ 27,000 | „ |

En déduisant l'actif du comitat de Moson (32,000 q.), il nous reste un manque de 94,400 q.

Le manque en pommes de terre est:

| | | |
|---|---|---|
| dans le comitat de Vas . . | de | 119,000 q. |
| „ „ „ „ Moson . | „ | 67,000 „ |
| A Sopron . . . . . . . | „ | 10,000 „, |

soit 196,000 q. au total, et il en est de même pour les produits moins importants.

Le surplus d'aliments allant à Vienne provenait pour la plupart des contrées de la Hongrie Occidentale habitées par des Magyars. Le territoire habité par les Wendes (Slaves) couvre à peu près son besoin en céréales, mais nous y trouvons un manque en fourrages (49,000 q.), en pommes de terre (27,600 q.), etc.

Le bilan agricole nous apparaît très clair si nous jetons un coup d'oeil sur les *permissions données cette année pour l'achat de semences*. Il n'y eut qu'un seul district habité par des Magyars qui avait besoin d'en acheter, tandis que les districts mixtes achetèrent en semences 1,700 q. de céréales et 670 q. de graines fourragères et les districts de langue allemande 4,500 q. de céréales et 1190 q. de graines fourragères.

La quantite de blé, distribuée à la population qui n'en était pas pourvue, nous montre également un aspect très caractéristique. On a dû distribuer ces derniers dix mois dans les

| | | de blé |
|---|---|---|
| districts magyars | (188,800 habitants) | 9,249 q. |
| „ à langues mixtes | (80,800 „ ) | 13,209 „ |
| „ allemands | (78,200 „ ) | 24,529 „ |
| le district wende | (48,600 „ ) | 1,615 „ |

Les districts de langue allemande du comitat de Sopron reçurent du centre de la Hongrie, en 1916/17, 515, en 1917/18, 360 wagons de farine,

ce qui monte à 60% respectivement à 93% de la provision totale mise à la disposition du comitat entier.

Le commerce de toute cette contrée serait également détruit par l'annexion, surtout celui de la ville de Sopron, ainsi que celui des communes tout le long de la voie ferrée des Chemins de fer du Sud, dont le revenu principal provient du commerce intermédiaire entre les territoires magyars producteurs et les consommateurs autrichiens. La ville de Sopron souffrirait tout spécialement, car c'est là un grand centre administratif qui perdrait par l'annexion la plupart de ses grandes institutions, bureaux, etc., comme, par exemple, la Direction des Postes et Télégraphes, la Chambre de Commerce, 'École Militaire, une partie de ses écoles secondaires, etc.

En décidant de l'annexion, il paraît que personne n'a pensé à l'intérêt du territoire même. Les Autrichiens revendiquent ces comitats à un point de vue purement égoïste et ne servant que le parti politique des „Allemands Nationaux“ (Deutsch-Nationale Partei), dont le but est de *réunir tous les Allemands dans le même État;* en un mot, de servir les intérêts du pangermanisme. Leur argument principal est l'identité de la langue, quoique le peuple allemand de la Hongrie Occidentale ne soit ni styrien, ni autrichien. Il a, dans sa langue, un trésor d'originalités tout-à-fait étonnant et qui prouve bien plus la connexion avec les Francs et les Flamands qu'avec n'importe quel autre peuple. Il n'est que naturel qu'il ait adopté plusieurs mots et expressions des Autrichiens, ses voisins, ainsi que des Magyars; néanmoins sa langue reste un idiome distinct de celui des Autrichiens. Ce peuple a toujours été fidèle à la Hongrie et a toujours pris

part loyalement à toutes les guerres de la Hongrie. Même dans ses chansons, qui sont toujours le miroir le plus fidèle de l'âme populaire, on ne trouve pas une place où il veuille se séparer de la Hongrie ou bien où il y ait un seul mot de désobligeant ou de malveillant pour les Magyars.

Le parti chrétien-socialiste s'est fait un étendard de l'annexion déjà décidée, espérant en profiter vis-à-vis du parti des démocrates-socialistes. Le fait est que, durant le bolchévisme, la tendance de cette contrée, par haine du bolchévisme menaçant, était plutôt séparatiste, tandis que depuis l'écroulement du communisme et depuis que l'orientation politique de l'Autriche va de plus en plus vers la gauche, l'opinion du peuple s'est vite ravisée, son refroidissement momentané a cessé et il veut rester fidèle à la Hongrie. Le Conseil Suprême n'a qu'à effectuer le plébiscite pour se persuader de la vérité de cette affirmation.

Dernièrement, c'est le parti des démocrates-socialistes qui exige fortement l'annexion.

La Délégation de la Paix autrichienne n'a demandé que le plébiscite, et les Puissances Alliées et Associées lui ont donné le territoire *sans faire voter le peuple !* C'est le plus grand résultat obtenu par le Gouvernement Autrichien et c'est pourquoi le parti qui est encore actuellement au gouvernement tient à l'annexion, quoiqu'il reconnaisse très bien l'erreur au point de vue de l'alimentation et que ce territoire nouvellement acquis ne lui causera que des difficultés. Le reste de ses arguments n'est pas tenable, car par exemple son objection que la capitale ne serait qu'à une portée de canon de la frontière, n'est qu'un cas qui se répète souvent dans les petits États ; pensons à Belgrade, à Copenhague, à Helsingfors, à Genève, etc.

Il faut reconnaître toutefois que l'Autriche n'a pas un seul homme politique important — placé au-dessus des intérêts des partis politiques et qui voie un peu plus loin — qui prendrait au sérieux cette annexion. Ils la considèrent avec une réserve excessive, car ils ont peur que cela n'empoisonne les rapports entre l'Autriche et la Hongrie et que le peuple magyar ne refuse de donner son concours à l'alimentation de l'Autriche.

Pourquoi faut-il que le seul succès obtenu par la Délégation autrichienne soit arraché au corps déjà si déchiré de la Hongrie?

Pourquoi faut-il que la Hongrie soit encore punie d'avoir combattu, en 1848—49, pour les principes de Kossuth qui voulait l'alliance avec les grands États occidentaux, et dut, n'étant aidée de personne, succomber sous les coups de l'absolutisme autrichien et du tzarisme? Vaincue et écrasée, la Hongrie a été annexée à l'Autriche et obligée, après 18 ans d'esclavage, de faire un compromis avec elle pour recouvrer du moins une partie de sa liberté. La Hongrie ne peut pas être rendue responsable de ce que, dans ces conditions, elle a été entraînée à faire la guerre en compagnie de l'Autriche, à laquelle elle était liée, et par cela même, de l'Allemagne.

L'annexion serait donc profitable, il est vrai, au pangermanisme, mais, somme toute, ce serait une injustice historique envers la Hongrie, car l'Autriche n'a sur ce territoire ni droits historiques, ni géographiques, ni économiques; l'annexion pour l'Autriche n'est qu'une question de prestige et nullement une nécessité, tandis qu'elle serait une perte désastreuse pour la Hongrie ayant déjà tant souffert.

Nous prions le Conseil Suprême de changer

sa décision prise dans le Traité de la Paix avec l'Autriche et de nous laisser (s'il le désire, par la voie d'un plébiscite impartial) ce territoire qui, depuis plus de mille ans, est hongrois par le fait, par le coeur et par ses intérêts vitaux.

## IV.

## La population hongroise de la région contestée par l'Autriche.

La Hongrie Occidentale n'a jamais été conquise ni soumise par les Hongrois; elle est, depuis mille ans, un territoire hongrois, protégé et défendu par les Hongrois, souvent au prix de leur sang. Ses habitants d'origine allemande n'ont pas été assujettis par les Hongrois, leur pays n'a jamais été occupé par eux; ce sont soit des fugitifs, (émigrés) venus volontairement d'autres pays pour y chercher jusqu'ici un refuge contre des persécutions politiques, économiques ou religieuses, soit des descendants de colons immigrés, appelés autrefois par le monarque et fixés ici où ils jouirent, dès l'abord, de privilèges particuliers. Comme partie du royaume hongrois, la Hongrie Occidentale a toujours occupé une position à part. Ses localités principales portaient le titre privilégié de „villes royales libres“: ainsi Pozsony, Sopron, Kőszeg, Kismarton et Ruszt; cette dernière fut également élevée à cette dignité quoiqu'elle n'eut qu'une population de mille âmes à peine.

La région limitrophe de la Hongrie Occidentale est, sous le rapport industriel et intellectuel, la plus riche et la plus florissante de toute la Hongrie; les usines qui y ont été construites — Új-

falu, Ligetfalu etc. — sont parmi les plus importantes du pays. Toutes les principales localités de cette contrée possèdent des écoles de premier ordre; quelques-unes comme Sopron sont devenues de véritables foyers de civilisation, possédant un grand nombre d'établissements d'instruction, tels qu'on en trouve peu en Europe.

Il est indiscutable, et prouvé d'ailleurs par la statistique, que la Hongrie Occidentale est la partie du pays où l'on trouve le moins d'illettrés. La Hongrie Occidentale a, du reste, donné le jour à de nombreuses célébrités dans le domaine des sciences et des arts.

Ses habitants allemands ont toujours su apprécier cette situation privilégiée. Il n'y eut jamais ici aucun courant pangermaniste ou autre de même genre, et surtout aucun courant anti-hongrois.

Les populations de race allemande de cette contrée se sont, à travers les siècles, toujours pleinement identifiées avec celles de race hongroise et, de concert avec elles, ont constamment, à l'heure du danger, sacrifié leur vie, leurs biens et leur sang pour la patrie commune. Ainsi, sans remonter bien haut, lors de la révolution de 1848 où, non seulement les Allemands de la Hongrie Occidentale, mais tous les Allemands du pays, sans exception, prirent les armes, et unis à leurs frères hongrois, luttèrent contre l'Autriche pour l'indépendance et la liberté du pays.

Mais, dans le domaine politique également, cette population s'est toujours solidarisée avec les Hongrois. Lors des élections, ces arrondissements choisissaient en grande majorité des députés de nuance nationale hongroise.

Le Leitha forme une séparation naturelle entre la Hongrie Occidentale et l'Autriche. La nature a ici, comme au Nord, créé, par les Carpathes, une

frontière naturelle qu'aucune volonté humaine ne pourra jamais effacer; les conditions économiques forceront de tous temps les États et les peuples à la reconnaître.

* * *

Comme on peut le voir par ce court exposé, ni les raisons historiques, ni les circonstances géographiques ou politiques, non plus que la volonté populaire ne militent en faveur de la séparation de la Hongrie Occidentale d'avec la mère-patrie. Mais les considérations économiques elles-mêmes s'élèvent contre la réunion à l'Aûtriche.

La réunion de la Hongrie Occidentale à l'Autriche signifierait la ruine du commerce et de l'industrie. Les fabriques de la Hongrie Occidentale sont, pour la plupart, des succursales de grandes entreprises autrichiennes et ont été établies en un temps où il était question d'une barrière douanière entre l'Autriche et la Hongrie. Ces succursales furent fondées pour satisfaire aux besoins de la Hongrie et grâce à un appui matériel considérable de l'État Hongrois.

Les entreprises industrielles les plus importantes de la région contestée (fabrique de conserves et usine de décortication à Királyhida, filatures de jute et usines de tissage et deux fabriques de produits chimiques à Ujfalu, fabriques de rubans à Szarvkő et à Vimpácz, fabriques de tissus imperméables, de cotonnades et de lainages à Lajtaszentmiklós, une fabrique de tapis, deux fabriques de tubes pour cigarettes, une d'articles en caoutchouc, une brasserie, une fabrique de produits alimentaires, une usine métallurgique, plusieurs briquetteries à Sopron, fabriques de couvertures et de tapis à Pinkafő, ainsi que les sucre-

ries et raffineries de sucre de Félszerfalva, de Nagyczenk et de Czinfalva) ont, à l'exception de cinq, toutes été fondées par des capitaux autrichiens et sont, pour la plupart, des succursales de grandes entreprises analogues autrichiennes. En cas de réunion de cette contrée à l'Autriche, *toutes ces entreprises sans exception seraient très probablement forcées de cesser leur exploitation, vu que l'Autriche n'est pas en mesure de pourvoir de force motrice ses propres usines*, car l'Autriche manque aussi bien de charbon que de matières premières.

L'Autriche produit actuellement, au total, environ seize millions de quintaux de charbon, tandis qu'elle en exige pour ses besoins cent vingt millions de quintaux. Dans de telles conditions, comment ce pays serait-il en mesure de pourvoir aux exigences de son industrie?

Mais, même si l'approvisionnement en charbon était possible, il resterait encore une difficulté presque insurmontable, à savoir l'acquisition des matières premières indispensables à la fabrication, et qu'il faudrait faire venir de l'étranger. L'importation de ces matériaux reviendrait et pour bien des années encore, à un prix bien trop élevé pour qu'on pût espérer faire concurrence aux produits manufacturés des États de l'Ouest et de l'Amérique.

Qu'en serait-il, par contre, si cette région restait attachée à la Hongrie?

Dans les limites de son territoire actuel, la Hongrie a produit, en 1913, 54.040,876 q. de charbon, et 49.496,458 q. en 1915. On peut espérer que, dès que les circonstances auront acquis plus de stabilité, le faible niveau actuel de production s'élèvera peu à peu, de sorte que les besoins du pays en charbon étant couverts, ceux de la région

si industrielle de la Hongrie Occidentale seraient assurés.

Même en ce qui concerne les matières premières, la Hongrie, plutôt riche en produits du sol et pauvre en industrie, serait mieux à même que l'Autriche d'approvisionner les fabriques lui restant.

Ce qui se passe dans l'industrie du sucre en fournit la meilleure preuve: L'Autriche consomme annuellement plus de deux millions de quintaux de sucre. Les quatre sucreries qu'elle possède encore, ne lui en fournissent qu'environ 200,000 q. Cet écart devrait être couvert par les trois sucreries Félszerfalva, Czinfalva és Nagyczenk de la Hongrie Occidentale, ce qui cependant est complètement impossible, non seulement à cause de la pénurie de combustible, mais encore et surtout par le fait que les sucreries étant réunies à l'Autriche, elles seraient séparées des terrains leur fournissant la betterave. Car toutes les sucreries de la Hongrie Occidentale tirent leurs betteraves de la partie orientale des comitats de Sopron et de Vas.

De dix-huit fermes productrices de betteraves que possède par exemple la principale de ces sucreries, la Soc. An. de Nagyczenk, trois seulement resteraient dans le territoire annexé; les autres sont situées en territoire purement hongrois.

Ces trois fermes ensemble ne pourraient fournir tout au plus que 150,000 q. de betteraves, alors que la seule usine susnommée en réclame au moins un million de quintaux. De sorte que ces fabriques seraient forcées d'interrompre leur activité, car il est plus que probable qu'après un tel démembrement du pays, les contrées hongroises ne consentiraient pas à approvisionner de betteraves les sucreries autrichiennes.

Ces betteraves iraient ainsi aux fabriques hongroises. On vient justement de prendre des mesures pour le rétablissement de la sucrerie de Buk partiellement incendiée pendant la guerre et qu'on veut remettre en activité.

En cas d'annexion, toutes les branches d'industrie de la Hongrie Occidentale déclineraient de même rapidement; tandis que restant en Hongrie et favorisées par cet État, abondamment pourvues des riches matières premières du pays, elles pourraient prendre un brillant essor.

Il est clair que le commerce lui-même souffrirait de la réunion à l'Autriche; la ruine de l'industrie aurait pour conséquence directe le recul du commerce: *La ville de Sopron, de même que toutes les localités de la ligne du Chemin de fer du Sud situées en Hongrie, vivaient presque exclusivement du commerce des céréales, fruits, bétail, qu'elles tiraient des riches campagnes hongroises pour les livrer à l'Autriche. Ce commerce de transit disparaîtrait avec l'annexion.* Le commerce de Sopron, principale ville de la Hongrie Occidentale, souffrirait en outre énormément d'une autre conséquence de l'annexion: la forte diminution de sa population. Par le fait que toutes les institutions hongroises, qui ont des ramifications en Hongrie proprement dite, quitteraient forcément la ville, sans que le Gouvernement Autrichien puisse de sitôt prendre des mesures pour les remplacer, la direction des postes et des télégraphes, celle des douanes, la chambre de commerce, l'école réale militaire, l'académie des mines et forêts, la faculté de théologie évangélique, ainsi qu'au moins trois des six écoles secondaires se transféreraient dans une ville hongroise, sans pouvoir être remplacées par des institutions analogues. Car Sopron con-

stitue, non seulement pour la Hongrie Occidentale, mais pour une vaste région hongroise, un centre intellectuel, administratif et économique; cette situation avantageuse disparaîtrait aussi avec l'annexion.

La réunion à l'Autriche comporte par conséquent pour cette contrée la ruine du commerce aussi bien que de l'industrie.

Il resterait donc, comme dernier et seul argument en faveur de l'annexion, la question de l'approvisionnement de l'Autriche par la Hongrie Occidentale si riche en produits du sol.

C'est d'ailleurs ce qui fit que la question de la Hongrie Occidentale ne devint à vrai dire une actualité que dans le courant de la guerre mondiale, alors que Vienne était acculée à la famine et que des hommes politiques mal informés ou des agitateurs donnaient à entendre ou même affirmaient que la Hongrie Occidentale aurait un excédent de production suffisant pour améliorer sensiblement l'approvisionnement de l'Autriche ou plutôt celui de Vienne.

Il est cependant bien facile de démontrer la fausseté d'une telle manière de voir. En effet, il ne saurait être question de surproduction, spécialement en ce qui concerne les céréales, pour lesquelles la Hongrie Occidentale accuse un déficit et nullement un surplus, car la partie allemande de la Hongrie Occidentale est justement la région montagneuse; elle produit beaucoup de vin, mais peu de blé. Les Allemands de la Hongrie Occidentale ont toujours dû s'approvisionner en bonne partie de céréales chez leurs voisins hongrois et spécialement dans la plaine de la Rába (Raab); les grandes quantités de farine, de pommes de terre et d'autres comestibles livrés en contre-

bande à Vienne proviennent aussi, pour la plus grosse part, des régions hongroises précitées. Les marchés des principales localités de la Hongrie Occidentale et spécialement de Sopron sont abondamment pourvus de céréales et de bétail fournis également par les districts voisins purement hongrois.

Voici, à l'appui des faits ci-dessus, quelques données et chiffres qui pourront au besoin être contrôlés sur place ou au service de l'approvisionnement.

Les districts à majorité allemande du comitat de Sopron : ceux de Nagymarton, de Felsőpulya et de Sopron — y compris la ville de Sopron — ont demandé au Gouvernement Hongrois de leur livrer, pour l'année courante, 1476 wagons de céréales, quantité qu'ils ont déjà reçue en partie.

Les districts de Felsőőr et de Németújvár sont aussi très faibles en ce qui concerne la production de céréales et exigent pour leurs besoins en farine un fort supplément, fourni de même par la région hongroise. Ces exigences sont d'autant plus marquées cette année, où la récolte était mauvaise dans le comitat de Vas et faible dans les districts de Kismarton et de Sopron.

Le comitat allemand de Moson par contre, a si bien épuisé de ses céréales le district purement hongrois de Csorna, qu'on émet à juste titre des craintes au sujet du propre approvisionnement de ce district pourtant si productif.

Pour les années écoulées également, la statistique donne des résultats pareils. Les districts allemands susnommés du comitat de Sopron reçurent pour l'année 1916 17, 515 wagons et pour 1917/18, 360 wagons de farine, ce qui représente respectivement les 80% et les 93% de la provision totale de farine mise à la disposition du

comitat entier, quantité qui est encore loin de couvrir la demande calculée d'après la cote par tête de population.

Sous le rapport des céréales, les districts allemands du comitat de Vas offrent le même caractère passif: à ceux de Kőszeg, de Felsőőr, de Németujvár et de Szentgotthárd furent livrés pour l'année 1917/18, 97 wagons de céréales, sans compter que, grâce aux certificats d'achat, une bonne partie de la population s'approvisionnait elle-même directement, ce qui augmente encore sensiblement la quantité mise à leur disposition.

Une réunion de la Hongrie Occidentale à l'Autriche non seulement n'améliorerait pas l'approvisionnement de l'Autriche et de Vienne, mais encore occasionnerait de nombreux désavantages à Vienne et aux Allemands de la Hongrie Occidentale, car par l'isolement des contrées fertiles hongroises, en provoquant ce conflit avec la population hongroise justement pendant cette difficile période de transition, au moment où les questions de l'approvisionnement et des communications sont semées de difficultés, on rendrait très problématique l'exportation de produits en Hongrie Occidentale et par elle à Vienne, et très probablement même cette exportation serait-elle, pour un certain temps du moins, complètement interrompue. D'autant plus que les Tchéco-Slovaques attireraient à eux, par leur réseau de chemins de fer, d'importantes quantités de produits des régions hongroises de la ligne Győr-Szombathely. La provocation d'un conflit entre l'Autriche et la Hongrie à cause de la séparation de la Hongrie Occidentale, pourrait en outre avoir de funestes conséquences pour l'industrie de cette contrée, qui perdrait non seulement la plus grande partie de la Hongrie comme

débouché, mais encore la possibilité d'une exportation convenable dans la direction des Balkans.

Il faut donc reconnaître qu'une telle solution de la question de la Hongrie Occidentale, loin d'avantager l'une quelconque des parties intéressées, léserait au contraire tout le monde et créerait ici une sorte d'Alsace-Lorraine qui serait une cause de discorde éternelle entre tous les voisins.

Il serait bon de remarquer aussi que les 30% environ de la population de la Hongrie Occidentale soi-disant allemande sont des Slaves ; ceux-ci, peu à peu gagnés aux sentiments d'indépendance de leurs voisins Tchéco-Slovaques et Yougoslaves, ne manqueraient pas d'être à demeure un objet de troubles irrédentistes.

Nous sommes d'ailleurs absolument acquis à l'obligation d'octroyer à la population de la Hongrie Occidentale tous les droits équitables, intellectuels et de langue qu'elle réclame et qui lui sont dus ; et ceci dans le même esprit que la paix a mis en oeuvre dans les cas analogues.

Il nous est impossible d'exprimer ici tous les arguments qui plaident contre un démembrement du pays, séparant la Hongrie Occidentale Allemande de la mère-patrie, et nous osons espérer qu'il sera donné aux représentants de ces contrées et de leurs habitants l'occasion de pouvoir, en lieu compétent, exprimer oralement aussi et d'une manière plus détaillée leur manière de voir, avant qu'on prenne, sur leur sort, une décision définitive. Si, toutefois, contrairement à notre attente, et. pour une raison ou pour une autre, cette possibilité ne pouvait nous être accordée, nous formulerions notre requête en ce sens que la population elle-même, par un plébiscite libre se faisant sous le contrôle d'un neutre, soit appelée à donner

son avis au sujet de son propre avenir. Cette dernière demande sera d'ailleurs énergiquement appuyée par l'autre partie intéressée, l'Autriche Allemande, dont les deux partis gouvernementaux ont, à plusieurs reprises, solennellement proclamé ce principe et qui, dans leur projet officiel de constitution pour l'Autriche Allemande, se sont définitivement rangés à cette opinion que le sort de la Hongrie Occidentale Allemande doit être tranché par le plébiscite.

Nous voulons encore attirer l'attention sur le fait que, depuis la chute du bolchévisme, il règne en Hongrie Occidentale une tranquillité et un ordre parfaits. Il n'y a donc aucune raison de charger l'Autriche ou quelque autre Puissance d'une occupation précipitée du pays sous le prétexte du rétablissement de l'ordre.

# Publications sur la situation de l
# Hongrie mutilée.

La Hongrie. Cartes et notions géographiques, histo
ques, ethnographiques, économiques et intellectuell

Les peuples de la Hongrie. Par Aloyse Kovács.

Au lieu d'un, trois États de nationalités. Par Aloy
Kovács.

Les droits historiques de la nation hongroise à l'i
tégrité territoriale de son pays. Extrait du livre
dr. Jean Karácsonyi.

La vérité sur la Hongrie et sur la politique magya
par Guillaume Pröhle.

Le problème de la Hongrie, les femmes hongrois
aux femmes du monde civilisé.

Carte de géographie économique de la Hongrie. D
sinée d'après les données officielles par Franç
Fodor.

Les monuments de l'Architecture hongroise. Par Etien
Möller. (Avec illustrations.)

La Hongrie condamnée à être mutilée. Par le dr. Eugè
Lechner. (Avec illustrations.)

La Hongrie du Sud. Par le comte Paul Teleki.

La question wende. Par A. Mikola et J. Melich.

La question ruthène. Par le comte Etienne de Csá

La question slovaque.

La Hongrie Occidentale. Par le comte Paul Teleki
Alexandre Domanovszky.

La question de la Transylvanie.

La question des Bounievatz et des Chokatz.

---

Ces publications sont en vente chez:

| | |
|---|---|
| **H. LE SOUDIER** | **FERD. PFEIFER** |
| PARIS | BUDAPEST, |
| Bd St.-Germain 174—176. | Kossuth Lajos-utcza 7. |

HORNYÁNSZKY VIKTOR, BUDAPEST.